



Conseil économique et social

Distr. générale
2 mai 2011
Français
Original : anglais

Session de fond de 2011

Genève, 4-29 juillet 2011

Point 7 c) de l'ordre du jour provisoire*

**Questions de coordination, questions relatives
au programme et autres questions : coopération
internationale dans le domaine de l'informatique**

Coopération internationale dans le domaine de l'informatique

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport a été établi en application de la résolution 2010/38 du Conseil économique et social par laquelle le Président du Conseil a été prié de reconduire pour un an encore le mandat du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'informatique afin qu'il puisse persévérer dans les efforts qu'il fait pour assurer le relais entre les besoins en évolution des États Membres et les activités du Secrétariat.

Il fait ressortir la poursuite de la coopération entre le Groupe de travail et le Secrétariat, qui a permis d'apporter des améliorations concrètes dans le domaine des technologies de l'information et des communications et ainsi de faciliter la tâche des États Membres et des observateurs ainsi que celle des organisations non gouvernementales accréditées auprès de l'Organisation.

* Voir E/2011/100.



I. Introduction

1. Dans sa résolution 2010/38, le Conseil économique et social a prié son président de reconduire pour un an encore le mandat du Groupe de travail à composition non limitée sur l'informatique afin qu'il puisse, dans la limite des ressources disponibles, mener à bien l'application des dispositions des résolutions du Conseil sur la coopération internationale dans le domaine de l'informatique, faciliter l'achèvement des initiatives prises par le Secrétaire général quant à l'utilisation de l'informatique et poursuivre l'application des mesures requises pour atteindre ses objectifs.

2. Au paragraphe 2 de sa résolution 2010/38, le Conseil économique et social a prié le Groupe de travail de persévérer dans les efforts qu'il fait pour assurer le relais entre les besoins en évolution des États Membres et les activités du secrétariat. Le Groupe de travail a continué de collaborer étroitement avec le Secrétariat à la recherche de moyens concrets permettant de canaliser les ressources disponibles de manière à répondre au mieux aux besoins des États Membres, des observateurs et des organisations non gouvernementales en ce qui concerne l'utilisation quotidienne des technologies de l'information et des communications (TIC) par les milieux diplomatiques associés à l'Organisation des Nations Unies. Il continuera de réfléchir à son rôle, son statut et son mandat en 2011 et exposera ses conclusions éventuelles dans son prochain rapport.

3. Le Bureau des technologies de l'information et des communications, créé en janvier 2009, est chargé de mettre au point et d'appliquer la stratégie à l'échelle du Secrétariat, en coopération étroite avec les groupes de gouvernance des TIC, dont le Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'informatique.

II. Coopération entre le Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'informatique et le Secrétariat

4. Au cours de la période 2010-2011, le Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'informatique et le Secrétariat ont entretenu une collaboration fructueuse. Le Bureau des technologies de l'information et des communications a organisé les réunions du Groupe de travail et fait régulièrement le point de l'application des programmes stratégiques relatifs aux TIC du Secrétariat.

5. Le Secrétariat et le Groupe de travail continuent de s'intéresser de très près aux outils Web et de se partager la responsabilité de la création et de la mise à jour des pages Web et des documents.

6. Sous la direction du Groupe de travail, le Secrétariat a continué de s'employer à tirer davantage parti des outils de collaboration pour répondre aux besoins des Commissions de l'Assemblée générale. Ainsi, CandiWeb a été utilisé pour faciliter les procédures électorales des organes de l'ONU.

7. Le site Web deleGATE (www.un.int), mis au point conjointement par le Bureau des technologies de l'information et des communications et le Département de l'information, donne des informations en anglais et en français qui proviennent du site intranet du Secrétariat (iSeek), et offre des liens vers d'autres informations conçues spécialement à l'intention des délégués, qui le consultent environ

30 000 fois par mois, en moyenne. En coordination avec le Bureau et le Département de la gestion, le Département de l'information a également étudié la possibilité de communiquer aux États Membres des informations concernant l'état de leurs contributions financières.

III. Connectivité et accès

8. Le Bureau des technologies de l'information et des communications offre une connectivité sans fil (WiFi) à l'Internet, et des points d'accès sont mis à la disposition des représentants dans l'ensemble des zones ouvertes au public et des salles de conférence au Siège à New York. Il est prévu d'adapter la couverture WiFi tout au long de la mise en œuvre du plan-cadre d'équipement de façon à assurer la continuité de la desserte informatique durant les réunions, les conférences et les manifestations spéciales et à maintenir l'accès aux ressources et à des outils comme CandiWeb et le portail des États Membres.

IV. Services informatiques

9. Le Bureau des technologies de l'information et des communications fournit des services Web et un système standard de gestion de contenu à 62 missions permanentes. Ce système simplifie l'administration des sites et offre aux missions permanentes une interface simple leur permettant d'actualiser et d'enrichir leurs propres sites, tout en renforçant la sécurité de l'information.

10. Le Bureau continue d'offrir aux missions permanentes des services de courrier électronique : il administre actuellement quelque 1 200 comptes sur les quatre serveurs spécialisés qui sous-tendent le système standard de messagerie utilisé au Siège (Lotus Notes). Accessible 24 heures sur 24, le système est sauvegardé tous les jours. Tous les messages électroniques sont analysés pour détecter les virus, les logiciels malveillants et les messages indésirables. Le service d'assistance technique est ouvert pendant les heures de travail normales.

11. Le Bureau continue d'administrer le cybercafé des délégués (centre de ressources des technologies de l'information et des communications), situé au deuxième étage du Bâtiment des conférences de la pelouse nord. Le cybercafé dispose de 18 ordinateurs personnels, configurés avec un accès à Internet, Adobe Reader et Microsoft Office 2003 pour que les délégués puissent lire et éditer les documents compatibles avec Microsoft Office.

12. En 2010, en collaboration avec le Département de l'information et le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, le Bureau a amélioré et mis en service le moteur de recherche Google pour le Système de diffusion électronique des documents (Sédoc). Une nouvelle interface a ainsi été mise en service pour permettre de rechercher en texte intégral et par métadonnées des documents dans les six langues officielles. Cette initiative est un progrès qui contribuera à faire du Secrétariat une organisation informatisée. Les informations seront de plus en plus diffusées par voie électronique, plutôt que sur papier, ce qui permettra non seulement de faire des économies de papier, d'encre et d'énergie mais facilitera en outre la diffusion, le stockage et la consultation des données.

La fonction de recherche du nouveau Sédoc est véritablement révolutionnaire; elle a été conçue grâce aux efforts conjugués de plusieurs services du Secrétariat.

13. Le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences et le Bureau des technologies de l'information et des communications sont favorables à la conversion de la documentation papier au format numérique, ce qui permet aux fonctionnaires et aux délégués de diffuser, de stocker et de consulter plus facilement et plus rapidement l'information. En 2010, le Département a mis en service le portail d'abonnement en ligne (<http://undocs.org>), système grâce auquel les États Membres sont informés immédiatement de la publication, dans le Sédoc, de documents en rapport avec leurs intérêts nationaux ou portant sur une question que ceux-ci ont soutenue à l'ONU. Baptisé e-Subscription, ce système enrichit le Sédoc d'une nouvelle fonction qui permet d'envoyer automatiquement par courrier électronique un lien vers les nouveaux documents publiés qui répondent aux critères définis par l'utilisateur. En outre, le Département a mis au point un accès en ligne simplifié en offrant la possibilité d'ajouter une cote de document à l'URL <http://undocs.org>. Ainsi, si un utilisateur entre « undocs.org/A/62/793 » dans son navigateur, il pourra omettre les autres étapes de la recherche dans le Sédoc et avoir accès immédiatement au document de l'Assemblée générale qui porte cette cote. De même, pour trouver, par exemple, la résolution 1969 (2011) du Conseil de sécurité, il lui suffira d'entrer « [undocs.org/S/RES/1969\(2011\)](http://undocs.org/S/RES/1969(2011)) ».

V. Formation, appui et information

14. Le Groupe de travail continue de s'attacher à faire connaître les services existants et publie de plus en plus de documents en ligne à ce sujet. Le guide des services Internet mis à la disposition des délégations et les répertoires téléphoniques ont été actualisés et sont désormais incorporés au portail des États Membres (deleGATE).

15. Le Groupe de travail et le Secrétariat continuent d'étudier la possibilité de mettre sur pied un forum électronique grâce auquel les diplomates et les fonctionnaires du Secrétariat pourraient échanger des vues et des informations sur l'utilisation des technologies de l'information et des communications au Secrétariat, notamment les stratégies et les initiatives. Ce forum s'inscrirait dans la continuité des activités de sensibilisation que mène le Groupe de travail et dans le prolongement de son rôle de passerelle entre les États Membres et le Secrétariat dans le domaine de l'informatique.

16. En avril 2010, l'initiative e-Diplomacy (la diplomatie à l'ère du numérique) de la DiploFoundation a été lancée à l'ONU à New York. La réunion sur la diplomatie à l'ère du numérique a été organisée par les missions permanentes de Malte et de la Suisse auprès de l'Organisation. M. Jovan Kurbalija, Directeur de la DiploFoundation, a cadré le débat en présentant un exposé intitulé « La diplomatie en action à l'ère du numérique ». Les hauts responsables du Bureau des technologies de l'information et des communications, du Département de l'information et du Département des affaires économiques et sociales ont présenté aux diplomates de l'ONU les activités du Secrétariat et les projets informatiques qui concernaient la diplomatie à l'ère du numérique. M. Choi Soon-hong, Sous-Secrétaire général et Directeur général de l'informatique, a également participé à la Conférence

internationale sur la diplomatie à l'ère du numérique qui s'est tenue à Malte en juin 2010.

17. La Bibliothèque Dag Hammarskjöld continue d'améliorer ses programmes de formation à la gestion et à l'utilisation de la documentation des Nations Unies ainsi qu'à la consultation des bases de données et des ressources en ligne internes et externes. Les délégations ont bénéficié de séances de formation particulières et de programmes collectifs adaptés à leurs besoins dans le cadre de l'initiative de gestion des connaissances individuelles, qui vise à familiariser les utilisateurs aux outils et aux ressources d'exploitation de l'information.

18. En collaboration avec divers partenaires, l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) propose un vaste choix de cours en ligne (pour certains en français et en espagnol) portant sur des sujets aussi variés que la diplomatie multilatérale, la formation des forces de maintien de la paix avant le déploiement, les finances publiques et le commerce, et le droit de l'environnement. Désormais le Programme de diplomatie multilatérale fait appel à Internet comme support de formation et les participants et les formateurs se retrouvent lors d'ateliers de formation en ligne. Tous les cours tirent parti de la vaste expérience de l'Institut dans la conception et l'organisation d'ateliers de formation sur la diplomatie et les affaires multilatérales, aux niveaux des pays et des régions. À New York, l'Institut propose des cours d'initiation à l'informatique aux représentants dans le cadre de son programme d'enseignement continu.

19. Le Secrétariat assure un appui technique, par l'intermédiaire du service d'assistance technique du Bureau des technologies de l'information et des communications, lorsque les services ou l'infrastructure posent problème. En 2010, le service d'assistance technique a répondu à plus de 700 demandes de missions permanentes, concernant notamment CandiWeb, les comptes de messagerie électronique, les sites Web et la connectivité au réseau.

20. Le Bureau continue de remettre en état des ordinateurs qui ne sont plus utilisés et les met à la disposition des missions permanentes, sous la supervision générale du Groupe de travail. On trouvera à l'annexe du présent rapport des statistiques relatives au matériel informatique fourni à titre gracieux aux missions permanentes en 2010.

Annexe**Matériel informatique donné aux missions permanentes en 2010**

<i>Type de matériel</i>	<i>Nombre d'unités</i>
Unités centrales	802
Moniteurs	582
Imprimantes	302
Autres périphériques	456
Total	2 142